

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 28/05/2018

Date de la convocation:
15/05/2018
Date d'affichage:
16/05/2018

L' an 2018 et le 28 Mai à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 35
En exercice : 35
Votants : 28

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GARDON Karine à M. PFEIFFER Dominique, M. SIGRIST Benoît à M. FUCHS Alain

Excusé(s) : Mmes : DUTEY Sylvie, LEDIG Evelyne, MM : ATZENHOFFER Alphonse, SCHERTZ Christophe, SUSS Charles

Secrétaire de séance :
Mme CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille.

Réf : 040.2018
Vote : A l'unanimité
Pour : 29
Contre : 0
Abstentions : 0
Mention exécutoire : Non

040.2018 : Reconduction du service Espace Info Energies Nord-Alsace et renouvellement du partenariat de portage - Ajustement de la délibération 084.2017 du 13.11.2017.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération du conseil communautaire n°074.2011 en date du 11.07.2011 : « Poste et rémunération poste chargé de mission énergie - animateur espace info énergie Nord alsace (agent contractuel) »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°090.2015 en date du 13.04.2015 : « Espace Info Energie partagé : réouverture du service et création de poste »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°084.2017 en date du 13.11.2017 : « Reconduction du service EIE (Espace Info Energie) Nord Alsace et renouvellement du partenariat de portage »,

Considérant le service espace info énergie Nord Alsace et l'engagement de la communauté de communes depuis 2005,

Considérant les conventions de partenariat pour le fonctionnement du service EIE Nord Alsace,

Considérant la démarche « plan climat » porté de longue date par le Pays d'Alsace du Nord, en partenariat avec la CCSP, et les liens étroits avec le service EIE pour la population.

Considérant les rapports d'activités du service EIE,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M. Alain FUCHS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'affirmer son attachement au service Espace Info Energie Nord-Alsace,**
- **De rappeler la délibération n°084.2017 du 13.11.17 reconduisant le service et le poste de conseiller correspondant, en renouvellement du partenariat de portage avec les collectivités d'Alsace du Nord, et de la compléter tel qu'indiqué ci-dessous,**
- **D'ajuster la durée de prolongation du service, conformément au conventionnement avec l'ADEME, à 16 mois, du 01.09.2018 au 31.12.2019,**
- **D'approuver le portage du poste par la communauté de communes Sauer-Pechelbronn, dans la continuité de l'existant, et la prolongation du poste correspondant sur le tableau des effectifs,**
- **De demander au président de fixer la rémunération et le régime indemnitaire du poste prolongé selon le cadre d'emploi concerné, ou sur la base du d'un indice brut et majoré tenant compte des compétences, du niveau d'études et de l'ancienneté de l'agent contractuel à recruter,**
- **De demander au président de procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, et l'autorise à signer tout document en exécution de la présente délibération, en particulier les conventions avec les partenaires.**

Envoyé en préfecture le 04/06/2018

Reçu en préfecture le 04/06/2018

Affiché le

Berser
Levrault

ID : 067-200013050-20180528-D_CC_040_2018-DE

Envoyé en préfecture le 04/06/2018

Reçu en préfecture le 04/06/2018

Affiché le



ID : 067-200013050-20180528-D_CC_040_2018-DE

*Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours au
tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa
réception par le représentant de l'Etat.*

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 30/05/2018

Délibération exécutoire de plein droit

conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623

du 22 juillet 1982

Le président,

Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE HAGUENAU -
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :
04/06/2018